

**Livre des règlements  
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-M-429-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-M-429  
SUR LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 décembre 2025, le conseil a adopté le *Règlement numéro 2026-M-429 sur la tarification des services municipaux*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'y apporter une modification à l'Annexe E concernant les tarifs applicables pour les différents services relevant du Service de la planification du territoire et du développement durable;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 16 juin 2026, un membre du conseil a déposé un projet de règlement et a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement;

**EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

QUE le *Règlement numéro 2026-M-429-1* soit et est adopté et qu'il soit statué et ordonné ce qui suit :

1. L'Annexe E de l'article 12 du *Règlement numéro 2026-M-429* est remplacé par l'Annexe E jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.
2. L'Annexe H de l'article 15 du *Règlement numéro 2026-M-429* est remplacé par l'Annexe H jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.
- 3.
4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Frédéric Broué  
Président de la séance

---

Stéphanie Allard  
Greffière

Avis de motion :	2026-06-16
Dépôt projet de règlement :	2026-06-16
Adoption du règlement :	
Publication du règlement :	
Entrée en vigueur :	

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, présentation du règlement adopté faite par la greffière au maire aux fins d'approbation.

J'approuve ce règlement, ce \_\_\_\_\_

---

Frédéric Broué  
Maire

**Livre des règlements  
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

<b>ANNEXE E – SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>		
<b>Catégorie</b>	<b>Tarifification</b>	
<b>ÉVALUATION – VALEUR D'UN IMMEUBLE</b>		
Frais d'évaluation pour déterminer la valeur d'un immeuble (ex. : valeur marchande, valeur pour contribution aux fins de parc, etc.)	Coût réel	
Dépôt pour les frais d'évaluation déterminant la valeur d'un immeuble (ex. : valeur marchande, valeur pour contribution aux fins de parc, etc.)	50 % du montant estimé	
<b>TRANSACTIONS – TERRAINS MUNICIPAUX</b>		
Frais de gestion pour les transactions concernant les terrains municipaux	<b>Valeur marchande</b>	<b>Tarifification</b>
	Entre 1 000 \$ et 10 000 \$	580 \$
	Plus de 10 000 \$	580 \$ + 2 % de la valeur excédentaire à 10 000 \$
<b>ANALYSE – INFRASTRUCTURES</b>		
Analyse des infrastructures (aqueduc et égout) en place pour la connexion aux réseaux	60 \$	
<b>ENTENTE DE TRAVAUX MUNICIPAUX</b>		
Préparation et rédaction d'une entente de travaux municipaux	15 000 \$	
<b>ENTENTE POUR LA CONTRIBUTION AUX FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS</b>		
Préparation et rédaction d'une entente pour la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, pour un projet de lotissement de 6 lots et plus	3 000 \$	
Garantie financière aux fins d'assurer le respect des délais indiqués à l'entente pour la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels et ayant trait à la préparation et la signature des actes notariés découlant de ladite entente	5 000 \$	

Livre des règlements  
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

ANNEXE H – SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE			
INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS (ICI)			
SERVICES POUR LES BACS ROULANTS			
<b>Fourniture de bac roulant, collecte, transport et disposition/traitement des déchets ultimes</b>		<b>Tarification</b>	
Bac roulant supplémentaire de 360 litres pour déchets ultimes		310 \$ / an	
<b>Fourniture bac roulant (matières organiques)</b>		<b>Tarification</b>	
Bac roulant supplémentaire de 240 litres pour matières organiques		90 \$	
SERVICE EN CONTENEURS PARTAGÉS EXIGÉ PAR LA VILLE POUR LES IMMEUBLES MIXTES			
3 services : déchets ultimes, matières recyclables et matières organiques			
<b>Fourniture de conteneurs, collecte, transport et disposition/traitement selon la catégorie d'ICI</b>		<b>Tarification</b>	
Commerce de restauration (c12) <small>Note 1</small>		1 230 \$ / an / ICI <small>Note 2</small>	
Clinique médicale et dentaire (c2) <small>Note 1</small>		1 230 \$ / an / ICI <small>Note 2</small>	
Tout autre ICI <small>Note 1</small>		310 \$ / an / ICI <small>Note 2</small>	
DÉPLACEMENT POUR REPRISE DE BAC ET CONTENEUR (FRAIS PRÉVUS POUR CHAQUE DÉPLACEMENT – NON-PAIEMENT DE LA FACTURE)			
Bac roulant		42 \$	
Conteneur		105 \$	
<b>Note 1 :</b> Le volume des conteneurs est déterminé selon l'évaluation des besoins effectuée par la Ville.			
<b>Note 2 :</b> Cette tarification inclut, sans frais supplémentaires, le service de location de conteneurs, de collecte, de transport et de disposition/traitement pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 36 semaines de collecte de déchets ultimes</li> <li>- 36 semaines de collecte de matières organiques</li> <li>- 52 semaines de collecte de matières recyclables (collecte, transport et traitement assumé par Éco Entreprises Québec (ÉEQ))</li> </ul>			
SERVICE EN CONTENEURS À CHARGEMENT AVANT			
3 services : déchets ultimes, matières recyclables et matières organiques			
Location conteneur, collecte, transport et disposition/traitement <small>Note 4</small>	Tarification 36 semaines <small>Note 1, Note 2</small>	Tarification 52 semaines <small>Note 1, Note 3</small>	Tarif d'occupation du domaine public <small>Note 5</small>
Conteneur pour déchets ultimes 2 verges cubes	3 750 \$ / an	4 740 \$ / an	315 \$ / an
Conteneur pour déchets ultimes 4 verges cubes	6 065 \$ / an	8 050 \$ / an	380 \$ / an
Conteneur pour déchets ultimes 6 verges cubes	8 490 \$ / an	11 355 \$ / an	440 \$ / an
Conteneur pour déchets ultimes 8 verges cubes	10 805 \$ / an	14 775 \$ / an	505 \$ / an
<b>Note 1 :</b> Le volume des conteneurs et le nombre de collecte sont déterminés selon l'évaluation des besoins effectuée par la Ville.			
<b>Note 2 :</b> Cette tarification inclut, sans frais supplémentaires, le service de location de conteneurs, de collecte, de transport et de disposition/traitement pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 36 semaines de collecte de déchets ultimes</li> <li>- 36 semaines de collecte de matières organiques</li> </ul>			
<b>Note 3 :</b> Cette tarification inclut, sans frais supplémentaires, le service de location de conteneurs, de collecte, de transport et de disposition/traitement pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 52 semaines de collecte de déchets ultimes</li> <li>- 36 semaines de collecte de matières organiques</li> </ul>			

**Livre des règlements  
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

**ANNEXE H – SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

**Note 4 :**

Inclut conteneur matières recyclables (52 semaines de collecte, transport et traitement assumé par ÉEQ).  
Le volume du conteneur est déterminé selon l'évaluation des besoins effectuée par la Ville.

**Note 5 :**

Lorsque les conteneurs sont situés sur le domaine public, le tarif d'occupation du domaine public s'ajoute au tarif du conteneur selon le volume du conteneur à déchets et le nombre de collecte des déchets (36 ou 52 semaines).

**2 services : matières organiques et matières recyclables**

<b>Location conteneur, collecte, transport et traitement</b>	<b>Tarification</b> <small>Note 1, Note 2</small>
Tarif fixe	3 750 \$/ an

**1 service : matières organiques**

<b>Service de collecte, transport et traitement des matières organiques</b> <small>Note 3</small>	<b>Tarification</b> <b>36 semaines</b>
Service pour conteneur de 2 verges cubes	695 \$/ an
Service pour conteneur de 3 verges cubes	1 040 \$/ an
Service pour conteneur de 4 verges cubes	1 380 \$/ an
Service pour conteneur de 6 verges cubes	1 840 \$/ an

**Note 1 :**

Le volume du conteneur est déterminé selon l'évaluation des besoins effectuée par la Ville

**Note 2 :**

Cette tarification inclut le service de location de conteneurs, de collecte, de transport et traitement pour :  
 - 36 semaines de collecte de matières organiques  
 - 52 semaines de collecte de matières recyclables (collecte, transport et traitement assumé par ÉEQ)  
 Le volume des conteneurs est déterminé selon l'évaluation des besoins effectuée par la Ville.

**Note 3 :**

Le conteneur doit être fourni par le ICI et être conforme à la réglementation municipale.

**RÉSIDENTIEL**

<b>Contenant pour matières organiques et déchets ultimes</b>	<b>Tarification</b>
Bac roulant supplémentaire de 240 litres pour matières organiques	90 \$ / bac
Remplacement d'un bac roulant brisé de 240 litres pour matières organiques	90\$ / bac
Bac roulant supplémentaire de 360 litres pour déchets ultimes suivant l'analyse des besoins	260 \$ / an
Remplacement d'un bac roulant brisé de 360 litres pour déchets ultimes	95 \$ / bac